



## REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

# LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS, C'EST QUOI ? COMMENT LE REDIGER ?

Face à une réglementation souvent complexe, comment rédiger aisément son DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) tout en disposant d'outils de prévention simples et efficaces ?

Comment associer ses salariés dans la démarche de prévention ?

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

### PROGRAMME

Rédiger ou mettre à jour son DUERP

Mieux comprendre ce qu'est la prévention des risques

Construire un premier plan d'actions

Echanger avec d'autres entreprises et à partir de cas concrets

*Réunion animée par un Ingénieur Prévention de l'AIST 21*



**Places limitées**

→ **Inscription obligatoire sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)**

Rubrique "Formations" / "Réunions d'information collectives"

→ **Pour toute information** : Carole CELERIER - [c.celerier@aist21.com](mailto:c.celerier@aist21.com) - 03 45 83 26 08